



CHATENOIS-LES-FORGES

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 29 JUIN 2021**

**Ouverture de la séance à 19H00.**

**Présents** : Marie-Josée BAILLIF, Pauline BREUX, Gérard DONTENVILLE, André DROIT, Doris GIGANDET, Céline GROSJEAN, Denis GROSJEAN, Lionel LACHAIZE, Christophe LEDRAPIER, Marie-Nadine MAIRE, Bernard MUESSER, Christine SIEDEL, Mélanie WELKLEN-HAOATAI.

**Excusés** : Florian BOUQUET donne procuration Christophe LEDRAPIER, Grégory CABETE donne procuration à Lionel LACHAIZE, Emelyne DECREUSE donne procuration à Marie-Josée BAILLIF, Victor GUIDOLIN donne procuration à André DROIT, Christopher MELNYK donne procuration à Christine SIEDEL, Laetitia PEROLLA donne procuration à Céline GROSJEAN, Virginie ROUSSEY donne procuration à Bernard MUESSER, Amandine SCHMALTZ donne procuration à Doris GIGANDET, Lionel VAUTHIER donne procuration à Mélanie WELKLEN-HAOATAI.

**Secrétaire de séance** : Lionel LACHAIZE.

En préambule, Madame le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur présence et leur implication lors des élections des 20 et 27 juin 2021.

**I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juin 2021**

Sujet retiré de l'ordre du jour. L'approbation du procès-verbal du 3 juin 2021 sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

**II. Désignation du secrétaire de séance**

M. Lionel LACHAIZE est désigné secrétaire de séance.

**III. Modification de la régie d'avances et de recettes**

Madame le Maire rappelle.

La régie d'avances et de recettes a été créée le 19 février 1981. Elle a pour but de simplifier la comptabilité et de limiter les petites factures.

Elle prévoit les petites dépenses comme les dépenses postales, l'achat de petites fournitures administratives (délibération du 06/06/1994), le paiement des stationnements (délibération du 03/10/2002).

Le montant de l'encaisse est fixé à 300 €. La régie d'avances doit correspondre aux besoins actuels des services. Elle doit être actualisée pour permettre l'achat ponctuel de livres auprès de libraires spécialisés.

Madame le Maire propose d'actualiser la régie n° 226 comme suit :

- La régie de recettes et d'avances n° 226 conserve une encaisse de 300€. Elle permet le paiement des fournitures liées à l'entretien, aux activités diverses, à la documentation diverse et aux livres auprès de libraires spécialisés, aux divers petits matériels ainsi qu'au paiement des stationnements et des dépenses postales hors Carte Pro.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'actualisation de la régie d'avances n° 226 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif au dossier.

#### IV. Augmentation du temps de travail d'un agent : ouverture et fermeture de poste.

Madame le Maire expose.

Il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent, responsable du pôle accueil périscolaire de la maternelle de Châtenois-Les-Forges.

Compte tenu de la prise en charge de nouvelles activités au sein du périscolaire et de l'augmentation des effectifs accueillis, une augmentation du nombre d'équivalent temps plein est nécessaire.

Suite à l'accord du Comité Technique en date du 24 juin 2021, il est proposé d'augmenter le temps d'un poste d'adjoint d'animation de 28/35<sup>ème</sup> à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Ainsi, il convient de supprimer et de créer un poste comme suit :

SUPPRESSION DE POSTE	CREATION DE POSTE	DATE DE CREATION
Adjoint d'animation 28/35 <sup>ème</sup>	Adjoint d'animation 35/35 <sup>ème</sup>	01 juillet 2021

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'augmentation du temps de travail de l'agent responsable du pôle accueil périscolaire de la maternelle ;
- **APPROUVE** la fermeture d'un poste d'adjoint d'animation 28/35<sup>ème</sup> et l'ouverture d'un poste d'adjoint d'animation à 35/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

#### V. Fermetures de postes

Madame le Maire expose.

Afin de mettre à jour la liste des emplois créés au sein de la collectivité par rapport aux emplois pourvus, il convient de fermer plusieurs postes.

Suite au départ d'un agent par voie de mutation, il est nécessaire de fermer un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 26.5/35<sup>ème</sup>.

Suite à avancement de grade, il convient de fermer un poste d'attaché à temps complet.

Les deux postes seront fermés au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les fermetures de postes précisées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

## VI. Location d'un garage communal - Fixation du prix

Madame le Maire expose.

L'association de la pêche de Châtenois-les-Forges sollicite la commune pour la mise à disposition d'un garage communal afin d'y entreposer son tracteur.

Il est proposé de signer un bail avec l'association pour la mise à disposition d'un garage situé à l'arrière de la Mairie, rue des Pommes d'Or.

Ce garage sera loué à titre gracieux ; en contrepartie, la tonte des espaces verts entourant le grand étang du moulin sera réalisée par l'association.

Le bail est signé pour 1 an renouvelable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, par 21 voix POUR et 1 abstention,

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un garage communal rue des Pommes d'Or contre la tonte des espaces verts entourant le grand étang du moulin ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la bail d'occupation du garage.

## VII. Convention d'utilisation d'un local par la Poste

Suite à une demande de La Poste, il convient de signer une convention d'occupation d'un local situé en Mairie - Voie du Tram.

La Poste souhaite louer le local afin d'y entreposer un vélo et du matériel, notamment le courrier à distribuer.

Le local servira également de vestiaire pour la personne en charge de la distribution du courrier.

Le prix de location est fixé à 420€ TTC par an.

Il est précisé, dans la convention, que la collectivité se décharge de toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout matériel stocké dans le local y compris le courrier quotidien à distribuer.

La présente convention débute le 22 juin 2021 pour une durée d'un an (Cf. convention d'occupation ci-jointe).

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention signée avec la Poste ;
- **APPROUVE** la location du local communal par La Poste au prix de 420 € TTC par an ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

## VIII. Contrat d'affranchissement du courrier avec la Poste

Madame le Maire expose.

La Poste assure actuellement le dépôt et la collecte journalière du courrier entrant et sortant de la commune.

L'affranchissement dudit courrier est assuré manuellement par les agents et nécessite une gestion de stock et un approvisionnement régulier en timbres.

Afin de simplifier et rationaliser ce travail il est proposé de signer un contrat avec la Poste dénommé « Affranchigo forfait » qui se chargerait de l'affranchissement.

Le montant de la prestation forfaitaire s'élève à 41 € HT par mois.

Le contrat Affranchigo forfait est souscrit pour une durée d'un an renouvelable à partir du 1<sup>er</sup> août 2021.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la signature d'un contrat " Affranchigo Forfait" avec la Poste au tarif et aux conditions indiqués ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat.

## IX. Règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « les Mille-Pattes »

Madame le Maire expose.

Il convient d'actualiser le règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « les Mille-Pattes » afin de se mettre en conformité avec les différentes mesures imposées par la CAF, par le plan de mise en sécurité, par le contexte sanitaire et par un ajustement des pratiques de vie internes.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au règlement du 2 juillet 2019 :

- Modification de l'âge, jusqu'à 4 ans, au lieu de 6 ans : en effet, les enfants scolarisés vont au périscolaire et la prestation de service unique est prise en charge par la CAF jusqu'à l'âge 4 ans.
- Avec la pandémie de COVID-19, les brassages entre les structures sont évités. L'accueil reste possible jusqu'à 6 ans pour les enfants porteurs de handicap.
- Sécurité : « Ne laisser entrer personne... » : plan de mise en sureté mis à jour.

Le nouveau règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2021 (Cf. pièce jointe).

La commission petite enfance réunie le 9 juin 2021 a validé ces modifications.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les modifications du règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « les Mille-Pattes »
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « les Mille-Pattes ».

## X. Pose de volets à la structure multi-accueil « les Mille-Pattes »

Madame le Maire expose,

Le multi-accueil possède une salle de jeux utilisée régulièrement en complément de la salle principale d'activité.

Les contours de la salle sont constitués de deux baies vitrées qui en période estivale de par leur exposition provoquent une élévation de température incompatible avec le bien-être des enfants en bas âge.

Afin de pouvoir utiliser ce lieu en toute saison la pose de 2 volets extérieurs roulants automatiques paraît tout indiquer pour résoudre cette problématique.

Coût de l'investissement :

Entreprise	Travaux	Montant TTC
WEHR 25400 Audincourt	Fourniture et pose de 2 volets roulants	2421.90 €
Electricité Générale P Niglis 90400 Trévenans	Raccordement et alimentation volets	312.00 €
Total		2733.90 €

Cette dépense n'ayant pas été exposée aux élus lors de la présentation des dépenses d'investissement du budget primitif 2021, il convient d'obtenir l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les travaux tels que décrit ci-dessus pour un montant total de 2733.90 € ;
- **EST INFORME** que la dépense sera imputée au compte 21318/21 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

### INFORMATIONS

- Les festivités de la fête nationale, organisées par l'amicale des pompiers, avec accord de Madame le Maire, auront lieu le 17 juillet 2021 : feux d'artifice tirés depuis le stade, restauration, buvette et toilettes à l'extérieur sur parking gymnase. Masque obligatoire, restauration debout. Manifestation sous la responsabilité de l'organisateur.
- Les « Flâneries d'été », organisées par le Département, auront lieu à Chatenois-les-Forges le 24 août 2021 - Parc du Château Vermot.

Fin de séance à 19h45.

Le Secrétaire  
Lionel LACHAIZE